



INSTITUT DE LA PROTECTION
SOCIALE EUROPÉENNE
Une voie pour la solidarité en Europe

ipse

Folio

DOSSIER SOCIÉTAL

Septembre 2019

LE TRAIN DES RÉFORMES S'ENGAGE DANS LE TUNNEL!



ÉDITO

3 - L'esprit de Philadelphie par **Camille Boucher**,
chargé de mission de l'Ipse

DOSSIER

5 - La loi PACTE ? Une vraie chance pour les produits
d'épargne-retraite ? par **Gérald Cauviere**, directeur Epargne
Retraite Groupe VYV

7 - Préconisations de Jean-Paul Delevoye
le coup d'envoi à la réforme des retraites
par **François Charpentier**, journaliste

9 - Réforme de l'assurance-chômage
une étape supplémentaire vers l'étatisation de la
protection sociale ?

11 - Le point sur le " RAC 0 "

12 - Revenu universel d'activité
un projet qui inquiète les associations de lutte contre
l'exclusion

13 - Universal activity income
a project that worries associations fighting against
exclusion

ECHOTIER

14 - l'expérimentation TZCLD
Une nouvelle façon de lutter contre le chômage

15 - A new way to fight unemployment

16 - Ursula von der Leyen difficilement élue à la tête
de la Commission européenne

17 - Ursula von der Leyen hardly elected to the head
of the European Commission

ANNONCE

18 - 46^{ème} Rencontre européenne de l'Ipse

FOLIOTHÈQUE

19 - A lire !

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. +33 1 40 37 13 88 - europesociale@euroipse.org
<http://www.euroipse.org>

FOLIO 79 SEPTEMBRE 2019 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication : Jean-Claude Fluhr

Rédacteurs : Myriam Serres, Camille Boucher,
Gérald Cauviere, François Charpentier

Traductions : Carlos Fiuza, Myriam Serres

Dessin : Jean-Pierre Terrien

Conception, réalisation et impression : Lilliane Camard



• **Camille Boucher**

• Chargé de mission de l'Ipse

• **L'esprit de Philadelphie**

Le 10 mai 1944, l'Organisation Internationale du Travail adopte à l'unanimité de ses membres une déclaration en cinq principes, passée à la postérité comme la Déclaration de Philadelphie. Reprise dans le préambule de la Déclaration universelle de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948, ce texte fondateur affirme entre autres « *qu'une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale* ». La Déclaration de Philadelphie appelle également à une vaste coordination internationale afin de défendre la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et l'accès à une protection sociale de qualité pour tous les travailleurs.

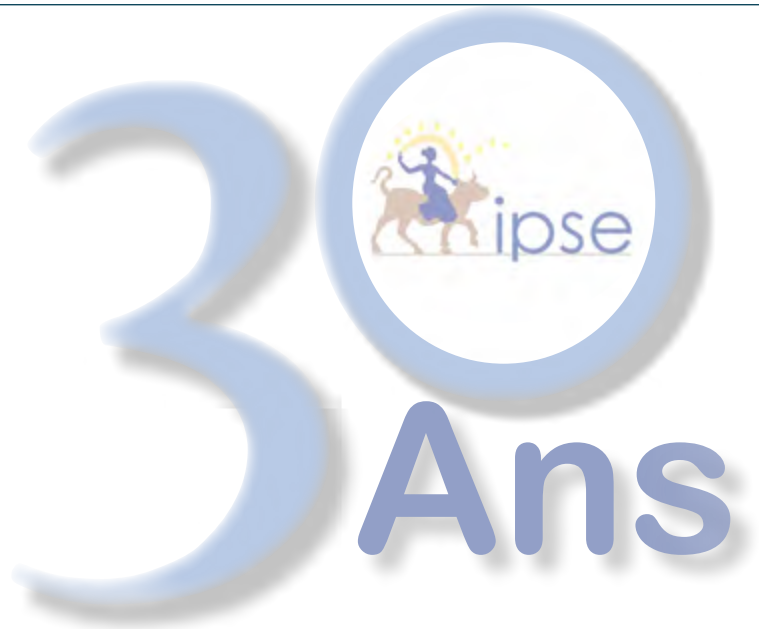
Dans un remarquable essai paru en 2010, Alain Supiot, philosophe et juriste spécialisé dans le droit du travail appelait à redécouvrir avec urgence ce texte majeur dans une époque où « *la foi dans l'infaillibilité des marchés a remplacé la volonté de faire régner un peu de justice dans la production et la répartition des richesses à l'échelle du monde.* »

Organisation internationale tripartite née sur les ruines de première Guerre Mondiale, l'OIT célèbre cette année son 100ème anniversaire. Réunie à Genève à l'occasion de sa 108ème Conférence Internationale du Travail, les 6300 délégués de l'OIT issus de 178 Etats membres ont adopté le 21 juin au terme de deux semaines de débats, une déclaration finale ambitieuse sur deux sujets d'une grande actualité : la lutte contre le harcèlement au travail et le réchauffement climatique. La Déclaration du Centenaire affirme également que « *seul un dialogue social solide est susceptible d'apporter les garanties collectives nécessaires pour faire de ces capacités des droits effectifs.* »

75 ans après la déclaration de Philadelphie, c'est un peu de son esprit, réaffirmé par la déclaration du Centenaire de l'OIT, que l'Ipse, ses adhérents et ses partenaires veulent faire vivre au travers des différentes manifestations prévues pour le second semestre de cette année. Avec la **célébration de son 30ème anniversaire – accueilli le 13 novembre à Bruxelles par le Comité économique et social européen** – l'Ipse reviendra sur trois décennies d'engagement en faveur d'une Europe sociale, citoyenne et solidaire. Le lendemain de cette manifestation, l'Ipse organise une 46ème Rencontre, également accueillie par le CESE, autour du Socle européen des droits sociaux, en présence de nombreux experts qualifiés.

Cette édition de notre Folio revient en grande partie sur les bouleversements à venir dans le champ de la protection sociale en France. Réforme des retraites, remise en cause du rôle des partenaires sociaux dans la gestion de l'assurance-chômage, réforme annoncée du reste à charge pour les soins de santé, nouvelles dispositions pour l'épargne retraite prévues par la loi PACTE, l'instauration d'ici quatre ans d'un Revenu universel d'activité ; la volonté de l'exécutif d'ouvrir « *une nouvelle ère pour notre modèle social* » tout en mettant ponctuellement sur la touche les partenaires sociaux est en mesure de nous interpeller.

Bonne lecture!



Camille Boucher
Project Manager Ipse

The Philadelphia spirit

Le On May 10th, 1944, the International Labour Organization unanimously adopted a five-principle declaration that passed down to posterity as the Declaration of Philadelphia. Included in the preamble of the Universal Declaration of Human Rights adopted by the UN in 1948, this founding text states, inter alia, that «*a lasting peace can be established only on the basis of social justice*». The Philadelphia Declaration also calls for broad international coordination to defend freedom of association, the right to collective bargaining and access to quality social protection for all workers.

In a remarkable essay published in 2010, Alain Supiot, philosopher and lawyer specialized in labour law, urged to rediscover with urgency this major text in a time when «*faith in the infallibility of markets has replaced the desire to bring some justice to the production and distribution of wealth around the world*».

A tripartite international organization born from the ruins of World War I, the ILO celebrates this year its 100th anniversary. Meeting in Geneva on the occasion of its 108th International Labour Conference, the 6300 ILO delegates from 178 Member States adopted on June 21, after two weeks of debate, an ambitious final declaration on two subjects of great relevance: the fight against harassment at work and global warming. The Centenary Declaration also states that «*only sound social dialogue can provide the collective guarantees necessary to make these capabilities effective rights*».

75 years after the Philadelphia Declaration, it's a bit of its spirit, reaffirmed by the ILO Centenary Declaration, that IPSE, its members and partners want to keep alive through the various events planned for the second half of this year. **With the celebration of its 30th anniversary – hosted by the European Economic and Social Committee, in Brussels, on 13 November** – IPSE recalls three decades in favour of a social, citizenship and solidarity Europe. The day after the event, IPSE organizes a 46th meeting, also hosted by the EESC, on the European base of social rights, in the presence of many qualified experts.

This edition of Folio considers, by and large, the upcoming upheavals in the field of social protection in France. Pension reform, questioning of the role of the social partners in the management of unemployment insurance, the announced reform of the excess to be paid by patients on health care, new provisions for retirement savings provided for by the PACTE law, the introduction within four years of a universal income; the Government's willingness to open «*a new era for our social model*», punctually sidelining the social partners, is a challenge to us.

Good reading !

LA LOI PACTE

Une vraie chance pour les produits d'épargne-retraite ?

Actuellement, il existe une grande variété de plans épargne retraite complémentaire liés à la situation professionnelle de chacun. Le projet de loi PACTE devrait avoir une influence importante sur ces dispositifs. D'une part, il serait question de permettre la portabilité d'un plan épargne retraite, ce qui résoudrait le problème des changements de situation. D'autre part, ces multiples dispositifs pourraient être fusionnés sous l'acronyme de PER. Cette loi permettrait, entre autres, plus de flexibilité concernant la sortie du plan et offrirait une généralisation de la réversion. Nous avons donc demandé à **Gerald Cauviere, Directeur Epargne Retraite Groupe VYV**, de nous donner son point de vue sur ces réformes.



Les plus anciens se souviennent de la loi Thomas de 1997 qui avait instauré les fonds de pensions à la française qui n'ont jamais vu le jour en raison d'un changement de majorité la même année. Puis en 2003 il y a eu la loi Fillon avec le PERP qui 16 ans après stagne à 16 mds d'euros d'encours et 2,3 millions de contrats. Du côté des contrats collectifs et des indépendants, ce n'est guère mieux

avec les produits article 83, les contrats Madelin et les PERCO. Seuls les deux derniers tirent un peu leur épingle du jeu avec des motifs différents : les dispositifs Madelin en raison de la volonté des travailleurs indépendants de compléter leur retraite future qu'ils savent faible en raison de multiples facteurs, et les PERCO car intégrés par les grandes entreprises dans des packages de rémunération. Ce relatif engouement des Français n'est pas dû

à un manque de volonté d'épargner pour leur retraite, même si c'est le cas pour certains par choix ou impossibilité financière, mais plus à un fléchage de leur épargne vers d'autres produits qui sont en premier lieu l'immobilier (et notamment la résidence principale) et l'assurance-vie. Les encours de cette dernière atteignent en effet 1700 mds d'euros, contre 500 mds pour les comptes épargne et à peine 237 mds d'euros pour l'ensemble des

produits retraite. Alors quel sera le devenir des nouveaux dispositifs d'épargne retraite ? Au travers de la loi PACTE, le gouvernement poursuit deux enjeux : - Flécher l'épargne des Français vers des produits retraite à long terme - Contribuer à financer les entreprises françaises au travers de cette épargne.

En effet, au-delà de ne pas être attirés par les produits retraite, les Français favorisent très largement les supports en euros au détriment des unités de comptes. Cela s'explique avant tout par leur forte aversion au risque, encore renforcée par l'horizon lointain de ces placements que constitue la retraite. Les épargnants français sont des épargnants prudents par nature ! Pour les rassurer, le texte prévoit une gestion pilotée à horizon qui permet de sécuriser les avoirs à l'approche de la retraite et un devoir de conseil accru pour les accompagner, devoir qui faisait quelque peu défaut sur les produits collectifs et notamment l'épargne salariale. Par ailleurs, l'élargissement d'une fiscalité favorable à l'ensemble des versements volontaires sur ces contrats pourra susciter un intérêt pour les épargnants imposables, soit près d'un français sur deux.

A ce titre, on pourra regretter que rien n'ait été réellement prévu pour inciter les personnes non imposables à épargner, notamment dans le contexte de

la réforme des retraites à venir qui devrait sensiblement baisser le taux de remplacement selon la carrière professionnelle.

Ce nouveau dispositif bénéficie aussi d'un nouvel atout important, tout au moins perçu comme tel par les Français, qu'est la sortie en capital au terme. En effet, alors que les Français le perçoivent comme un avantage ce n'est pas réellement le cas. Pourquoi ? Le but d'un produit retraite est d'assurer un revenu viager à son bénéficiaire une fois à la retraite. Cette période peut durer jusqu'à plus de 20 ans avec l'allongement de l'espérance de vie. Or la sortie en capital ne permet pas d'assurer ce revenu contrairement à la rente. Cela dépend en effet de la capacité de l'épargnant à gérer son capital. Cette option peut donc être considérée comme moins protectrice pour l'épargnant sur le long terme. Pour doper la phase de lancement, le texte prévoit des transferts possibles des sommes actuellement placées sur les contrats d'assurance-vie dans des conditions très avantageuses pour les plus-values tout en bénéficiant des avantages du nouveau dispositif. Mais chaque situation devra être bien étudiée pour analyser les conséquences de ces transferts notamment compte tenu de la suppression de l'avantage successoral sur la poche assurantielle (ex-article 83 en collectif et produits individuels actuels).

Difficile aujourd'hui de savoir si

ces nouveaux dispositifs rencontreront le succès escompté par les pouvoirs publics, tant en termes de collecte que de financement de l'économie. Dans un premier temps, les acteurs devront s'appropriier ces nouveaux dispositifs qui diffèrent sensiblement de ceux existant et faire preuve de pédagogie pour conseiller au mieux les entreprises et les particuliers.

Les Français qui auront toujours la possibilité de souscrire un produit simple, qui s'adapte à différents besoins et dont les avantages fiscaux sont très stables depuis plusieurs décennies, à savoir l'assurance-vie, se laisseront-ils séduire par ces nouveaux dispositifs ?

Seule une inquiétude sur la réforme des retraites à venir pourrait peut-être créer un déclic permettant un démarrage rapide de ce nouveau dispositif. En effet, des incertitudes sur les taux de remplacement en raison de la nouveauté du régime à points et la mise en place d'un plafonnement des cotisations pour les personnes disposant d'un salaire au-delà de trois plafonds annuels de la sécurité sociale inciteront certainement les actifs, et a fortiori les plus hauts revenus, à alimenter des produits retraite. ■

Gerald Cauviere est directeur Epargne Retraite Groupe VYV, chez chez Groupe VYV

PRÉCONISATIONS DE JEAN-PAUL DELEVOYE

le coup d'envoi à la réforme des retraites

À l'occasion de la présentation devant les syndicats, le 18 Juillet dernier, des recommandations pour la réforme du haut-commissaire Jean-Paul Delevoye, le **journaliste François Charpentier** nous présente son analyse.



AFP / DOMINIQUE FAGET

Au terme de dix-huit mois de concertation avec les partenaires sociaux et les Français, le Haut-commissaire à la réforme des retraites a fait connaître ses préférences. Il l'a fait sur la base d'un canevas dessiné par le chef de l'Etat lui-même et en sachant qu'il s'inscrit dans une « temporalité longue ». De fait, cette première phase débouche sur une consultation des Français, suivie d'un débat parlementaire, prolongée par une phase de transition permettant d'ajuster le nouveau régime universel à de multiples contraintes. Cette

dernière étape est prévue pour s'achever en 2025.

Globalement, il n'y a pas de grosses surprises. Le principe est acté de rester dans un régime en répartition, mais universel et par points. Deux objectifs sont ainsi satisfaits. Un objectif d'équité puisqu'il s'agit de mettre fin à une situation où la multiplicité des régimes conduit à de profondes inégalités en matière d'effort contributif de chacun et de montant des pensions. Quant au système des points introduit en 1947 avec le concours de la CGT dans le régime des cadres, Agirc

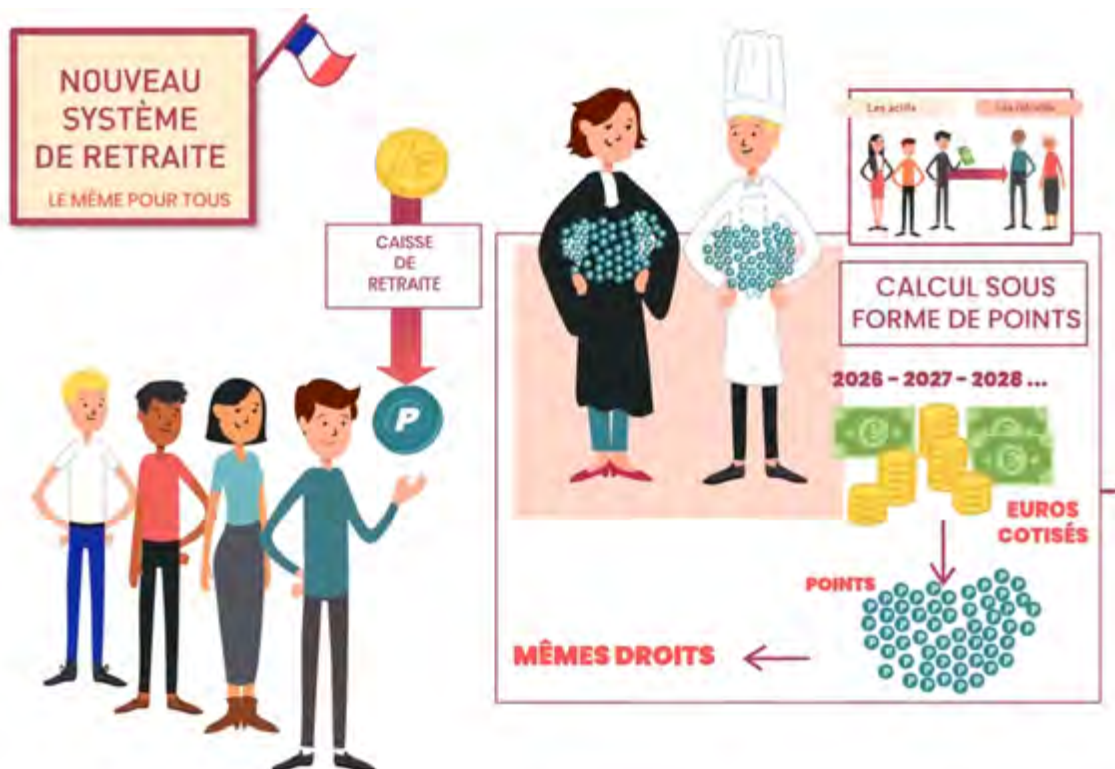
et en 1961 avec celui de FO dans le régime des non cadres, Arrco, il présente un double avantage : d'une part il gomme les accidents de carrière mieux que ne le fait le système actuel des annuités et permet le passage d'un régime fondé sur l'activité professionnelle et les cotisations sur salaire à un système universel financé sur une assiette plus large. D'autre part, il donne aux générations montantes une meilleure visibilité sur leur retraite dont la garantie est assurée par les ajustements de la valeur du point aux variations démographiques et économiques.

S'agissant d'un régime qui se substitue à tous les autres sans exception (quelques particularités sont prévues pour les indépendants), on y cotisera dans la limite d'un salaire à trois plafonds, soit 120 000 euros par an, ce qui pose la question de la gouvernance. Sur ce point le rapport Delevoye innove en rappelant, qu'en concertation avec les partenaires sociaux, les modalités de l'équilibre financier en 2025 devront être recherchées. Ensuite, que le pilotage devra se faire dans le respect d'une règle d'or visant à « garantir la pérennité de la trajectoire financière du système ». Enfin, une Caisse

nationale de retraite universelle sera créée administrée par un conseil paritaire. Comme dans le dispositif mis en place en 1996, le cadre du pilotage du système sera défini dans le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) et un « Conseil citoyen » pourrait faire chaque année des propositions au conseil d'administration et au gouvernement.

Le rapporteur a soigné le volet « social » de son projet en rappelant que le minimum de retraite sera augmenté à 85 % du Smic net : que la majoration de 5 % des droits à la retraite sera due dès le premier enfant ; que

le droit à la réversion sera pour tout le monde porté à 70 % « du total des pensions perçues par le couple ». Autant d'améliorations qui ne sauraient faire oublier que le vrai débat portera sur l'âge de départ en retraite. Certes l'âge légal reste fixé à 62 ans. Mais en confirmant que l'allongement de la durée de vie devra se répartir en deux-tiers de durée d'activité supplémentaire et un tiers de durée de retraite supplémentaire, Jean-Paul Delevoye réintroduit dans la discussion la notion « d'un âge d'équilibre » autour de 64 ans. C'est à l'évidence sur cette question que portera le débat à la rentrée. ■



RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

une étape supplémentaire vers l'étatisation de la protection sociale ?

En présentant son projet de réforme de l'assurance-chômage le 18 juin, le gouvernement d'Edouard Philippe a provoqué contre lui la fronde de l'ensemble des partenaires sociaux.



Rejetée par les organisations syndicales en raison du durcissement des conditions d'accès au régime ou encore pour la dégressivité progressive des allocations pour les cadres, la réforme est également contestée par les organisations professionnelles.

Celles-ci s'alarment en effet d'une taxation plus prononcée des contrats courts pour les entreprises de plus de 10 salariés dans certaines branches professionnelles. Loin du « *virage social* » annoncé par le Président de la République au lendemain des élections européennes, la réforme semble à l'inverse s'ins-

crire dans une logique essentiellement comptable pour les centrales syndicales. Ayant repris la main sur ce dossier suite à l'échec de la concertation au mois de février dernier, l'exécutif semble une fois de plus tourner le dos au large consensus politique né au début des années 2000 faisant de la négociation entre partenaires sociaux un impératif dans l'élaboration de la norme sociale.

Une réforme largement contestée

Fin février, l'échec de la concertation entre partenaires sociaux sur la convention de l'assurance-chômage sonnait pour de

nombreux éditorialistes le glas « *du paritarisme de gestion* ». L'absence d'accord entre les parties prenantes était pourtant largement prévisible. En cause, la lettre de cadrage de la négociation émise par le gouvernement ; le document ne pouvant que mécontenter chacune des parties, les syndicats rejetant à l'unanimité la volonté gouvernementale d'accélérer le désendettement de l'UNEDIC par des économies massives tandis que les organisations professionnelles faisaient bloc contre toute instauration d'un système de bonus-malus sur les contrats courts.

Pour la première fois depuis 1992,

il revenait donc à l'Etat de définir seul règles qui régissent l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Reçus à Matignon Edouard Philippe et Muriel Pénicaud le 18 juin, les partenaires sociaux – « placés devant le fait accompli » selon le terme du négociateur de Force Ouvrière Michel Beaugas – ont vivement protesté contre la plupart des mesures phares de la réforme.

Alors que les syndicats s'inscrivaient en faux contre toute une série de mesures – durcissement des conditions d'indemnisations, contrôle plus étroit des allocataires, dégressivité progressive des allocations pour les cadres (pourtant plus gros contributeurs du régime d'assurance-chômage) etc., le

MEDEF reconnaissait une « bonne nouvelle dans la mauvaise » en observant que la taxation des contrats courts ne concernerait pas toutes les branches professionnelles. Seules les mesures prévues en faveur d'un meilleur accompagnement des chômeurs ont pu rencontrer un écho favorable bien que les syndicats disent demeurer vigilants, notamment sur leur financement.

Une irrésistible marche vers l'étatisation de la protection sociale ?

Début juillet, l'Unedic a publié une étude sur les conséquences possibles de la réforme de l'assurance-chômage. Avec prudence, l'organisme public estime que « la moitié des entrants, soit 1,2

million de personnes, seraient affectées à des niveaux variables ». Pour Guillaume Duval, éditorialiste pour le mensuel Alternatives économiques, la mise sur la touche des partenaires sur le dossier de l'assurance-chômage ou encore sur celui des retraites témoigne d'une volonté gouvernementale de « parachever l'étatisation de la protection sociale » dans une seule logique de réductions des dépenses publiques.

Pour Guillaume Duval, en plus de constituer « une remise au cause de notre modèle social », cette mise au ban des corps intermédiaires « pose un problème démocratique majeur dans un pays où le Parlement lui-même n'a guère son mot à dire sur les politiques menées. » ■



Muriel Pénicaud, ministre du Travail et **Edouard Philippe**, premier ministre dévoilent la réforme de l'assurance chômage à Matignon, le 18 juin 2019

LE POINT SUR LE "RAC 0"



Dans le **Folio 79** page 20, nous vous présentions la réforme du reste à charge 0 en optique. Mais cette réforme, aussi appelée « 100% santé » concerne également l'audioprothèse et le dentaire.

En effet, le 100% santé ne couvre pas tous les domaines de la santé. Il ne concerne pas non plus tous les français mais seulement ceux qui disposent de contrats de mutuelle dits « responsables ».

Dans ce système, les mutuelles seront mises à contribution car elles devront rembourser intégralement le reste à charge après remboursement de la sécurité sociale. Selon le Ministère des solidarités et de la santé, « pour la période 2019-2023, l'effort demandé aux organismes complémentaires s'élève à 50 millions d'euros par an en moyenne ». Toutefois, pour les consommateurs, cette prise en charge n'est applicable que sur une sélection de produits définis dont le tarif sera plafonné. Certains dispositifs en seront exclus tels que les lentilles de contact ou l'orthodontie. Certains craignent que les mutuelles n'augmentent leurs tarifs en compensation mais les institutions de prévoyance se sont engagées au titre de la réforme à geler leurs tarifs en 2019. Cette réforme induit également une harmonisation et une meilleure lisibilité des garanties inscrites dans les contrats des complémentaires santé.

Et où en est-on actuellement ? Un nouveau décret est paru sur le sujet. Il s'agit du Décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 qui précise certaines modalités de la mise en application de la réforme. Il précise les montants remboursés et annonce la création d'un comité de suivi de la réforme. La réforme se met en place progressivement jusqu'en 2020. Ainsi, dès le premier janvier 2019, on a vu une diminution du prix des aides auditives. Concernant le dentaire, certains plafonds tarifaires sont déjà en vigueur depuis Avril 2019. Dans les faits, certaines mutuelles commencent d'ores et déjà à appliquer la réforme. Tel est le cas d'Harmonie Mutuelle qui propose déjà un éventail d'équipement dont le reste à charge est nul ou maîtrisé. La Mutuelle centrale des Finances (MCF) offre déjà une prise en charge complète des prothèses dentaires et auditives dès cette année.

Et qu'en pensent les mutuelles, acteur principal de cette réforme ?

Certains voient ces bouleversements comme un raz-de-marée.

A l'inverse, d'autres estiment qu'elle s'inscrit dans la continuité de la politique de généralisation des complémentaires santé, tels que le directeur général adjoint d'Apicil, Thomas Perrin. Du côté du courtage, Charles-Philippe Mourgues, directeur adjoint prévoyance et santé d'Aon France estime que depuis après l'ANI et les contrats responsables, on a pris l'habitude de faire face au changement.

A ce stade, il est beaucoup trop tôt pour évaluer l'impact économique de la réforme. Mais, on devine qu'il sera plus difficile pour les mutuelles de se différencier leur offre les unes des autres. Certains, comme Eric Gex-Collet, directeur d'Eovi Mutuelle, envisagent « un avenir dans lequel l'activité complémentaire santé ne serait plus la principale ». ■



TARIF MÉDIAN	RESTE À CHARGE	TARIF MAXIMAL	RESTE À CHARGE
290€	65€	105€	0€
<small>DONT 135€ DE MONTURE</small>		<small>DONT 30€ DE MONTURE</small>	

REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

un projet qui inquiète les associations de lutte contre l'exclusion



Annoncée en septembre 2018 par Emmanuel Macron en marge du lancement d'un plan de lutte contre la pauvreté, l'instauration d'un Revenu Universel d'Activité (RUA) fait désormais l'objet d'une large consultation sous l'égide du gouvernement. En lançant le coup d'envoi de cette concertation le 3 juin, l'exécutif défendait son projet comme un moyen de lutte efficace contre le non-recours aux aides sociales. Prévu pour remplacer à moyen terme le Revenu de Solidarité Active, le RUA constituerait une occasion de remplacer le « maquis des minimas sociaux » en fusionnant

le versement de plusieurs aides sociales, comme la prime d'activité ou les aides pour le logement. Présenté comme une volonté de simplifier les démarches administratives pour les populations précaires, ce projet inquiète pourtant de nombreuses associations de lutte contre l'exclusion. Celles-ci rejettent en effet des mesures telles que la conditionnalité du versement du RUA à l'acceptation d'offres d'emploi jugées « raisonnables » par l'administration ou à des heures de travail bénévole. Réclamant un « débat large et transparent » autour du futur projet, les associations alertent en outre sur le fait que le RUA présente

de troublantes similitudes avec le Universal Credit britannique. Adoptée en 2013 par le gouvernement Cameron, la fusion des différentes aides sociales en Grande-Bretagne a provoqué la fragilisation de « millions de britanniques » sous couvert, ici encore de simplification et d'incitation à l'emploi. Bien que le gouvernement français indique ne pas s'inspirer de cette réforme controversée, les associations entendent demeurer vigilantes au-delà de la phase de concertation, prévue pour la fin de cette année. D'ici 2020, le RUA fera l'objet d'un vote au Parlement avant sa mise en place effective autour de 2023. ■

UNIVERSAL ACTIVITY INCOME

a project that worries associations fighting against exclusion



Anounced in September 2018 by Emmanuel Macron at the time of the launch of a plan to fight against poverty, the establishment of a Universal activity income is now the subject of a wide consultation under the aegis of the government. By starting this consultation on June 3, the executive depicted its project as a means of effectively fighting against the non-use of social assistance. Planned to replace the *revenu de solidarité active*¹ in the medium term, the activity income would be an opportunity to simplify social aid system

¹ Active Solidarity Income

by merging the payment of different type of social benefits. Despite its aim of making the administrative procedures easier for precarious populations, this project is worrying many associations which fight against exclusion. They don't agree with the principle of conditioning the payment of the income to the acceptance of job offers imposed by the administration or hours of volunteer work. Claiming a «broad and transparent debate» around the future project, the associations also warn that this activity income has troubling similarities with the British Uni-

versal Credit. Adopted in 2013 by the Cameron government, the merger of various social assistance in Britain caused the weakening of «millions of British» under cover, which were simplification and employment incentives as well. Although the French government says it is not inspired by this controversial reform, the associations intend to remain vigilant beyond the consultation phase, scheduled for the end of this year. By 2020, the activity income will be subject to a vote in Parliament before it is effectively implemented around 2023. ■

L'EXPÉRIMENTATION TZCLD*

Une nouvelle façon de lutter contre le chômage

Utiliser les fonds traditionnellement alloués à l'indemnisation du chômage pour créer des entreprises et donc des emplois, il fallait y penser !

TZCLD : Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée

En 2018, le taux de chômage en France était à 8% et le taux de chômeurs longue durée à 3,4%. D'un certain point de vue, les allocations dont bénéficient les chômeurs ne font qu'accroître leur précarité. Pour remédier à cela, dans les années 1990, quelques militants avaient eu une brillante idée : se servir de ces fonds pour créer des emplois. Alors qu'ATD Quart-Monde chiffre le coût du chômage d'exclusion pour la collectivité à plus de 15000 euros par personnes et par an, cette solution se base sur une redirection des fonds auparavant dédiés aux indemnités chômage. Il aura fallu attendre 2016 pour que ce projet prenne vie à travers une proposition de loi «d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée». Il s'agit de donner à des chômeurs longue-durée des emplois en CDI dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Cette expérimentation n'a été mise en place que dans 10 territoires et pour 5 ans. Elle permet donc à des personnes éloignées de l'emploi de remettre le pied

à l'étrier. Fortes de cette expérience, ces personnes seraient plus attractives sur le marché de l'emploi. Le territoire en bénéficierait à travers un dynamisme et un pouvoir d'achat accru. La ville de Premery en Bourgogne fait partie des territoires concernés par cette innovation. Et en l'espace d'un an et quelques mois, 90 emplois y ont émergé. Plus globalement, 650 chômeurs longue durée, sur les 1711 que compte ces territoires, ont obtenu un contrat à durée déterminée grâce à ce plan.

Les emplois créés le sont par le biais de PME appelées EBE (entreprises à but d'emploi). Leur activité doit servir l'économie locale sans entrer en concurrence avec les autres entreprises.

Les services rendus par les employés sont très divers : construction de meuble en bois recyclé, entretien de jardins partagés, livraisons pour les employés de la mairie, tri de métaux, distribution de bois de chauffage, etc. De l'accompagnement pour les courses et des activités de traiteur ont même été mises en place ! Et l'employé a la possibilité de choisir son temps de travail

jusqu'à 35 heures par semaine, son salaire étant calculé sur la base du SMIC.

On remarque ainsi une baisse de la fréquentation des Restos du cœur et du secours catholique dans les territoires concernés indiquant une diminution de la précarité. Le succès de cette expérimentation a incité le gouvernement à étendre ce dispositif. C'est, du moins, ce qui a été annoncé en Septembre 2018 lors de la présentation du plan de lutte contre la pauvreté. Toutefois, passer de 10 à 50 territoires peut poser quelques difficultés. L'association Territoires zéro chômeur de longue durée a donc décidé de monter un dossier pour obtenir une aide du Fonds Social Européen et l'a obtenue ! Elle disposera donc de 150 000 euros pendant deux ans. Grâce à l'Union Européenne, on peut espérer que cette expérimentation réussira là où beaucoup ont échoué, c'est-à-dire qu'ils parviendront à effectuer le changement d'échelle. ■



A NEW WAY TO FIGHT UNEMPLOYMENT

Using funds traditionally dedicated to unemployment benefits in order to create businesses and jobs, what a good idea!!



In 2018, the unemployment rate in France was 8% and the rate of long-term unemployment at 3, 4%. From one point of view, the benefits that unemployed people receive only increase their precariousness. To remedy this, in the 1990s, some activists had a brilliant idea: to use these funds to create jobs. While ATD Fourth World figures the cost of unemployment exclusion for society to more than 15,000 euros per person per year, this solution is based on a redirection of funds previously dedicated to unemployment benefits. This project came to life only in 2016 through a proposal for a territorial experimentation law aimed at reducing long-term unemployment». The point is to give long-term unemployed people permanent jobs in the sector of the social economy.

This experiment was only implemented in 10 territories and for 5 years. It allows the most isolated people from the world

of work. to get a foot on the ladder. Thanks to this experience, these people would be more attractive in the job market. The territory would benefit from it through increased dynamism and purchasing power. The city of Premery in Burgundy is part of the territories concerned by this innovation. And in the space of a year and a few months, 90 jobs have emerged. More generally, 650 long-term unemployed people out of 1711 in these territories, have obtained a fixed-term contract through this plan.

The jobs are created through specific SMEs. Their business must serve the local economy without competing with other companies. The services provided by the employees are very diverse: construction of recycled wood furniture, maintenance of shared gardens, deliveries for city hall employees, sorting of metals, distribution of firewood, etc. Support for shopping and catering activities have even been

put in place! And the employee has the possibility to choose his working time up to 35 hours per week, his salary being calculated on the basis of the SMIC .

Thus, there is a decrease in the number of visits in the local charities in the territories concerned, indicating a decrease in precariousness. The success of this experiment prompted the government to extend this scheme. This is, at least, what was announced in September 2018 during the presentation of the plan against poverty. However, moving from 10 to 50 territories can pose some difficulties. The association dedicated to the experiment therefore decided to mount a file to get help from the European Social Fund and got it! It will therefore have 150,000 euros for two years. Thanks to the European Union, we can hope that this experiment will succeed where many have failed, that is to say they will manage to change scale. ■

URSULA VON DER LEYEN

difficilement élue à la tête de la Commission européenne



A une très courte majorité de voix, le Parlement européen a élu le 16 juillet l'allemande Ursula von der Leyen à la tête de la Commission européenne. Ancienne ministre de la défense d'Angela Merkel, l'allemande, âgée de 60 ans, devient la première femme à présider l'exécutif européen. Autrefois perçue comme possible successeuse de la chancelière, la popularité d'Ursula Von der Leyen a connu une chute vertigineuse lors de son récent passage au ministère fédéral de la Défense. En outre, ses positions en faveur de la création d'un congé

parental ou sa volonté d'instaurer de quotas de femmes dans les conseils d'administration lors de son passage au ministère fédéral du travail (2009-2013) en ont fait la bête noire de l'aile droite de son parti (CDU, chrétien démocrate). Ayant passé son enfance en Belgique, la nouvelle présidente de la Commission est parfaitement bilingue.

Sa désignation par les 28 Etats membres pour briguer la présidence de la Commission le 2 juillet a créé la surprise alors que d'autres personnalités comme la danoise Margaret Vesteger ou

le néerlandais Frans Timmerens semblaient en position de force. Avant le vote du Parlement européen, Madame Von Der Leyen a plaidé devant les eurodéputés pour la mise en place un « Green Deal européen » ou encore un système de réassurance pour les chômeurs en complément des systèmes nationaux. Elue sans enthousiasme, les débuts d'Ursula Von der Leyen à la tête de la Commission européenne s'annoncent pour le moins difficiles.

Elle succèdera officiellement au luxembourgeois Jean-Claude Juncker au mois de novembre. ■

URSULA VON DER LEYEN

hardly elected to the head of the European Commission



With a very narrow majority of votes, the European Parliament elected Germany's Ursula von der Leyen on 16 July as head of the European Commission. Former defense minister at the time of Angela Merkel, the 60-year-old German becomes the first woman to preside over the EU executive. Formerly perceived as a possible successor to the Chancellor, the popularity of Ursula von der Leyen fell dramatically during her recent stint at the Federal Ministry of Defense.

In addition, her positions in favor of the creation of parental leave or her desire to introduce quotas for women on the boards of directors during its passage to the Federal Ministry of Labor (2009-2013) have made her a black sheep of the right wing of his party (CDU, Christian Democrat). Having spent her childhood in Belgium, the new Commission President is perfectly bilingual.

Her appointment by the 28 Member States to run for the Presidency of the Commission on 2 July was a surprise, as other

personalities such as Danish Margaret Vestager or Dutchman Frans Timmerens seemed in a strong position. Before the European Parliament vote, Von Der Leyen pleaded with MEPs to set up a «European Green Deal» or a reinsurance system for unemployed people in addition to national systems. Elected without enthusiasm, Ursula von der Leyen's early days at the head of the European Commission promise to be difficult.

She will officially succeed Jean-Claude Juncker in November. ■

46^{ème} Rencontre européenne de l'Ipse

Bruxelles, jeudi 14 Novembre 2019



Institut de la Protection Sociale Européenne

Selon Jean-Claude Juncker, l'Europe constitue un bouclier garant des droits sociaux de chacun. Or cette dimension sociale de l'Europe n'est pas suffisamment mise en avant. La proclamation du pilier européen des droits sociaux, le 17 novembre 2017, peut être vue comme l'avènement d'une plus grande importance accordée à l'Europe sociale. L'objectif de ce nouveau socle des droits sociaux est de promouvoir la solidarité, la justice et d'harmoniser les systèmes de protection sociale au sein de l'union. C'est pourquoi l'Ipse a décidé de consacrer sa prochaine Rencontre à cet événement.

Le Socle Européen des droits sociaux : une garantie pour la protection sociale ?



avec la participation d'experts tels que :

Alain Coheur, président du groupe « économie sociale » au sein du Comité économique et social européen

ou encore de :

Carole Grandjean, députée LREM
membre des commissions affaires européennes & sociales de l'Assemblée Nationale



Accueillie par Le Comité économique et social européen
74, rue de Trèves 1040 Bruxelles



Nous pouvons réfléchir à l'impact de ce texte, qui est non contraignant. Comment le mettre en application alors que la politique sociale relève de la compétence des états ? Comment permettre une harmonisation des droits sociaux par le haut ? La mise en application de ces dispositions exige la pleine participation des instances nationales, de partenaires sociaux, de la société civile, dont les actions doivent être soutenues notamment par l'attribution d'un budget en faveur de l'inclusion sociale.

La 46^{ème} Rencontre Ipse se déroulera donc le 14 novembre 2019 au CESE à Bruxelles 74, rue de Trèves 1040 Bruxelles et s'articulera comme suit :

➔ **PREMIÈRE SESSION**
Les instruments de mise en œuvre du pilier européen

➔ **DEUXIÈME SESSION**
Les obstacles à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux

➔ **TROISIÈME SESSION**
des initiatives qui favorisent la mise en œuvre du socle
Le lieu stratégique où se tiendra cette conférence permettra

de faire venir des intervenants de divers pays d'Europe, variant ainsi les points de vue et les expériences. Cette 46^{ème} Rencontre Ipse laissera également une large part aux débats. Nous vous attendons donc nombreux pour apporter votre pierre à cet édifice ! ■

La protection sociale en 170 questions

Jean-Philippe Cavaillé - 2019, édition GERESO



La protection sociale est souvent perçue comme un imbroglio au sein duquel, on peut facilement se perdre. A travers quelques grands thèmes qui jalonnent notre vie : retraite, décès, invalidité, maternité, etc., l'auteur passe en revue nos droits. Après une brève histoire de la protection sociale et plusieurs chapitres explicatifs sur la sécurité sociale, Il répond aux questions que l'on se pose lors des étapes clés de l'existence sur les prestations, ou encore les bénéficiaires de ce système de protection. Pratique et concis, ce guide permet d'y voir plus clair sur les principaux risques sociaux pris en charge et leur couverture.

Santé : je veux qu'on m'écoute !

Gaby Bonnard et Etienne Caniard - 2019, Editions de l'Atelier



Etienne Caniard, ancien président de la Mutualité Française et Gaby Bonnard, ancien secrétaire confédéral CFDT en charge de la protection sociale, sont allés à la rencontre d'une cinquantaine de soignants et de patients afin de sonder leurs attentes au sujet de notre système de santé. Frappés par la différence de perceptions entre les experts et les citoyens, les auteurs appellent à une meilleure prise en compte des besoins de la population dans les différentes réformes en cours (hôpital, aidants familiaux, etc.). Un ouvrage qui a vocation selon ses auteurs à « créer du débat ».

L'entraide, l'autre loi de la jungle

Pablo Servigne et Gauthier Chapelle - 2019, Editions les Liens qui Libèrent



Biologistes de formation, Pablo Servigne et Gauthier Chapelle se livrent dans cet essai à une démonstration magistrale autour de cet « autre loi de la jungle » qu'est la solidarité. Dans le sillage du géographe russe Pierre Kropotkine, convoquant de nombreuses disciplines scientifiques, les auteurs démontrent que de toutes les espèces celles qui survivent le mieux aux conditions difficiles ne sont pas forcément les plus « fortes », mais celles qui s'entraident le plus. A rebours d'un discours dominant sur les bienfaits de la compétition, Servigne et Chapelle réhabilite à l'appui de leur démonstration aussi érudite qu'accessible à un large public, des notions telles que la « solidarité, la coopération et l'empathie ».

Survivre au péril plastique

Matthieu Combe - 2019, Editions Rue de l'Echiquier



Fondateur et directeur de la publication du webzine Natura Sciences et chimiste de formation, Matthieu Combe s'est intéressé à la problématique immense de la pollution au plastique. Selon lui, pour remédier à ce problème, il est nécessaire de comprendre le cycle de vie du plastique (développement, production, transformation, recyclage). Pour cela, il a donc mené une enquête faite des rencontres et de visites pertinentes. Ce livre dénonce les problèmes tels que l'insuffisance de la collecte des déchets en Asie, Afrique et Amérique du Sud et les impacts de cette pollution. Mais il apporte également des pistes d'action prometteuses.

30 Ans

d'engagements en faveur de l'Europe sociale

L'Ipse célébrera son **trentième anniversaire**

le 13 novembre 2019

de 16h à 19h30

au cours d'une manifestation accueillie par le

Comité économique et social européen à Bruxelles



Comité économique
et social européen

74, rue de Trèves 1040 Bruxelles